

Note explicative sur l'Assemblée Générale convoquée le 19 juin 2020

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus (Covid-19) et compte tenu des mesures administratives limitant et interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, conformément aux textes adoptés dans le cadre de la loi n°2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 du 23 mars 2020 :

- L'assemblée générale de la Société se tiendra exceptionnellement à huis clos cette année ; c'est-à-dire sans la présence des actionnaires. Seuls participeront à l'Assemblée les membres qui y ont été autorisés.
- L'assemblée générale se déroulera par voie de visioconférence à laquelle participeront seulement les membres qui y ont été autorisés et sera enregistrée.
- Les actionnaires ne pourront exceptionnellement pas participer physiquement, ni donner procuration à une personne autre que le Président de l'assemblée générale.
- Les actionnaires ne pourront que voter directement par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée.
- La Société demande aux actionnaires de privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : ag2020@mediantechnologies.com.
- Le bureau de l'Assemblée Générale a été préconstitué par le Conseil d'administration lors de sa séance du 19 mai 2020 et est composé comme suit :
 - **Président de l'Assemblée** : Monsieur Fredrik BRAG, Directeur Général et Administrateur.
 - **Scrutateur** : Monsieur Bernard REYMANN, Actionnaire et salarié de la Société.
 - **Scrutateur** : Monsieur Nicolas DANO, Actionnaire et salarié de la Société.
 - **Secrétaire** : Monsieur Jean OLIVIER, salarié de la Société.
- L'enregistrement de l'assemblée générale sera ensuite mis en ligne sur le site Internet de la Société.